



NOTICE D'UTILISATION DU POUVOIR

1) **Le représentant de votre club en est le Président :** Le pouvoir est inutile. Toutefois, le Président devra présenter l'attestation de sa licence de dirigeant enregistrée pour la saison en cours ou une pièce d'identité avec photo.

2) **Le représentant de votre club est un dirigeant licencié au club.** Il doit être muni du pouvoir dûment rempli à son nom et signé du Président avec le cachet du club ainsi que présenter l'attestation de sa licence de dirigeant enregistrée pour la saison en cours ou une pièce d'identité avec photo.

Comment récupérer votre licence :

- Via le listing papier (**Footclub**)
- Via l'application **FootCompagnon**
- Via le compte **MYFFF** en téléchargeant votre attestation de licence

RAPPEL : Nous vous rappelons que votre club est tenu d'être présent à cette Assemblée sous peine de sanctions financières.